



# École Élémentaire Anatole France - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2016

### I - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

#### Bilan des élections de représentants de parents d'élèves.

Nombre d'inscrits : 724 Nombre de votants : 283 Bulletins blancs ou nuls : 18

Bulletins exprimés pour la FCPE : 221, pour l'AFPE : 44

Sièges attribués à la FCPE : 14 ; sièges attribués à l'AFPE : 3

Le taux de participation est de 39,09 % (40,61 % l'an dernier, 43,16 % en 2014)

#### Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école

L'Inspectrice de circonscription (IEN), le Maire ou son représentant, l'adjoint ou le conseiller désigné par le conseil municipal, la directrice et les enseignants, un des membres du Rased, les représentants de parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes), le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), siègent de droit au Conseil d'école. Toutefois, d'autres personnes peuvent être invitées afin d'apporter des précisions sur diverses questions (responsables ALAE...).

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre et éventuellement sur demande de l'IEN, du Maire, de la Directrice, ou de la moitié des membres. Lorsqu'un vote est nécessaire, il sera fait à main levée, sauf en cas de demande contraire d'au moins un des membres.

Le procès-verbal de chaque conseil sera envoyé par courriel à chacun de ses membres, et affiché sur les panneaux d'affichage de l'école.

Ce procès-verbal ne peut être publié sur des sites internet, y compris celui de la Mairie.

Les associations de représentants d'élèves qui souhaitent en faire un retour devront publier leur propre compte-rendu, en enlevant le cas échéant les noms des personnes ayant exprimé leur souhait de ne pas voir leur nom y apparaître.

#### Equipe enseignante Rentrée 2016.

5 Enseignantes nouvellement arrivées : 2 plein-temps (CE1), 2 mi-temps (CE2) et un  $\frac{3}{4}$  temps (CP + CM1)

#### Effectifs

À ce jour, 440 élèves sont inscrits, pour 17 classes (7 à AF2, 10 à AF1)

La répartition en est la suivante :

- 3 classes de CP 26, 26 et 27 élèves
- 1 classe de CP/CE1 13 + 12 élèves
- 3 classes de CE1 26, 26 et 27 élèves
- 3 classes de CE2 26, 26 et 26 élèves
- 4 classes de CM1 24, 24, 24 et 23 élèves
- 3 classes de CM2 28, 28 et 28 élèves

Sont prévisibles 84 départs (CM2) et 78 arrivées (GS).

A compter de cette rentrée, dans le cadre de la loi de Refondation de l'école, le cycle 2 est constitué du CP, du CE1 et du CE2 (cycle des apprentissages fondamentaux) ; le cycle 3 est constitué du CM1, du CM2 et de la 6<sup>e</sup> (cycle de consolidation).

#### Locaux

- Une classe supplémentaire a été créée à AF1 (salle 12)
- Deux classes ont été déplacées à AF2 suite à la demande de la Commission de sécurité
- Il est demandé par les équipes d'enseignants et d'animateurs de pouvoir bénéficier de nouveau d'une salle d'expression à AF2.
- Il est noté que les portes des toilettes de cour à AF1 sont parfois difficiles à ouvrir ou fermer (le bois joue). La nécessité de leur renouvellement est à prendre en compte lors des futurs travaux de rénovation.
- Il est demandé de mettre des protections en mousse sur les poteaux de panneaux de basket, à AF1 et AF2.
- Au C.E. de février 2016, l'installation de casiers pour cartables à AF2 semblait imminente. A ce jour les casiers ne sont toujours pas livrés. Avec la nouvelle organisation de l'accueil des élèves



# École Élémentaire Anatole France - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2016

sur le temps périscolaire (il y aura plus d'enfants sous le préau à AF1), l'installation de casiers également à AF1 est souhaitable et urgente. A des fins de rangement, mais aussi pour éviter d'éventuels vols et détériorations dans les cartables. Une réponse de la mairie est attendue.

### Nouvelle enceinte scolaire et modalités d'entrée et sortie de l'établissement

Dans le cadre des nouvelles mesures de sécurité des écoles, l'enceinte scolaire de l'école Anatole France a été modifiée et intègre dorénavant l'allée reliant les locaux de « Anatole France 1 » à ceux de « Anatole France 2 ».

En conséquence, l'accès à la maternelle ne peut plus être emprunté.

Le portail Latapie (n° 5 sur le plan joint) devient ainsi l'entrée principale de l'école, et le portail Berdeil (n° 8) une entrée secondaire utilisée uniquement sur les temps de forte affluence. C'est donc à ces portails que seront déposés ou récupérés les élèves.

Horaires d'ouverture de ces deux portails, et personnels (animateurs ou enseignants) responsables de l'accueil ou de l'accompagnement des élèves à la sortie de l'école.

Horaires	Portail n° 5 (Latapie) / Personnel	Portail n° 8 (Berdeil) / Personnel
7h30 à 8h30	OUVERT / animateurs	FERME
8H30 à 8H50	OUVERT / animateurs	OUVERT / animateurs
8h50 à 9h	OUVERT / enseignants	OUVERT / enseignants
12h	OUVERT / enseignants	FERME Sauf le mercredi : OUVERT / enseignants
13h50 à 14h	OUVERT / enseignants	FERME
<b>MARDI et JEUDI APRES LA CLASSE</b>		
16h00	OUVERT / enseignants	OUVERT / enseignants
16h à 16h30	OUVERT / animateurs	OUVERT / animateurs
16h30 à 18h30	OUVERT / animateurs	FERME
<b>LUNDI et VENDREDI APRES LA CLASSE</b>		
16h30	OUVERT / enseignants	OUVERT / enseignants
16h30 à 17h	OUVERT / animateurs	OUVERT / animateurs
17h à 18h30	OUVERT / animateurs	FERME

En dehors de ces horaires, toute personne devant récupérer ou amener son enfant devra sonner au portail n° 5.

Ce nouveau fonctionnement sera mis en place à partir du 3 novembre 2016.

- Il est rappelé que, au portail, les enseignants de l'école élémentaire n'ont pas obligation de remettre les élèves à un adulte identifié.
- Est questionnée la sécurité sur le parking Latapie (qui devient lieu d'attente des parents)
  - un espace supplémentaire est à prévoir en condamnant au moins 2, voire 3 places de parking sur la gauche du portail (sens sortie de l'école).
  - le déplacement du portail n° 5 dans l'allée piétonne est évoqué, mais se poserait le problème de son ouverture sur le temps de classe (problème de visibilité).
  - la directrice devra avoir une clé pour pouvoir ouvrir le portail n°5 en cas de panne électrique.
  - au moins une place pour personne à mobilité réduite devra être créée au plus près du portail.
  - le portail d'accès « bus », utilisé pour les passages des piétons et cyclistes, devra être ouvert suffisamment tôt
  - la police municipale sera présente dès 7h30 sur le temps de mise en place de ce nouveau dispositif



# École Élémentaire Anatole France - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2016

### Sécurité

Un exercice d'évacuation incendie le 16 septembre s'est très bien déroulé.

Le PPMS pour les risques météorologiques ou d'émanation de matières dangereuses reste à l'identique. Un exercice de simulation de cas d'intrusion a été réalisé le 13 octobre. Son objectif était d'apprendre aux enfants les gestes qui peuvent sauver en cas d'agression terroriste, à savoir :

- se mettre à l'abri, s'allonger au sol, rester silencieux
- répondre instamment aux consignes de l'adulte

Le bilan de l'exercice relève essentiellement un besoin de signal d'alarme efficient et mettant en lien direct avec la police municipale d'astreinte.

### Règlement intérieur

- La référence est le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne 2016, consultable dans son intégralité sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (rubrique Vie de l'élève).
- Les modifications suivantes sont apportées au règlement intérieur de l'école :
  - § Horaires des APC : *de 16h à 16h45 le mardi et le jeudi*
  - § Fréquentation scolaire : *La directrice se réserve le droit d'imposer des horaires d'entrée et de sortie pour les élèves absents pour soins ou rééducation sur le temps scolaire, ce afin de regrouper les mouvements d'élèves.*
  - § Livret scolaire : *A la rentrée 2016 est mis en place le Livret scolaire Unique du CP à la 3<sup>e</sup>. Cet outil numérique national rassemblera des bilans périodiques, des bilans de fins de cycles, ainsi que des attestations (Première éducation à la route, Premiers secours...). Le livret périodique sera communiqué aux familles à chaque fin de trimestre.*
- Le règlement intérieur de l'école ainsi réactualisé est approuvé par le Conseil d'école. Il sera affiché à l'extérieur de l'école et publié sur le site de la Mairie ainsi que sur celui de la FCPE Frouzins.
- La mairie fournira une copie par élève du règlement intérieur auquel sera jointe la charte de la laïcité.

### Livret scolaire Unique du CP à la 3<sup>e</sup>

Ce livret est un outil numérique national couvrant la scolarité obligatoire. Il rassemblera les différentes informations réglementaires suivantes :

- Des bilans périodiques, qui remplacent dorénavant les précédents livrets des écoles. Ces bilans renseignent sur :
  - les acquis, les progrès et difficultés éventuelles de l'élève. Sont précisés les principaux éléments du programme travaillés et un positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période : *non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés.*
  - les projets mis en place dans le cadre des parcours éducatifs
  - les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnements pédagogiques (PPRE, PAP, PPS...)
- Des bilans de fin de cycle, qui rendent compte des acquis scolaires de l'élève, à l'issue du cycle, dans sa maîtrise du socle commun, selon quatre échelons : *maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne maîtrise.*
- Des attestations (Première éducation à la route, Premiers secours, Savoir Nager)



# École Élémentaire Anatole France - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2016

### II - ALAE

Réponses aux questions des représentants FCPE :

- Contrôle par les animateurs de l'identité des personnes venant chercher les enfants à la sortie de l'école : utilisation du passeport orange, et si nécessaire contrôle d'identité. Il est précisé que les parents mettent parfois beaucoup de temps à rendre les fiches de renseignements, ce qui ne facilite pas le travail des animateurs.
- Horaires et organisation des goûters : de 16h30 à 16h45, à l'extérieur par beau temps, sinon dans les salles.
- Problèmes de comportement lors des goûters (vols) : cela a pu arriver... La mise en place de casiers permettrait une meilleure surveillance. Une réflexion est en cours.
- Organisation de la cantine :
  - les enfants mangent par classe ; il est difficile de les faire passer par affinité. Il y a roulement pour le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> service. Les priorités sont en fonction des activités choisies par les enfants.
  - un travail est en cours pour que les animateurs puissent intervenir sur le temps de cantine pour aider à une meilleure gestion du bruit et du calme (jusqu'à présent cela était pris en charge par les dames faisant le service).

### III - PROJET D'ECOLE

#### Actions spécifiques sur cette année scolaire

- Le Cross se déroulera le lundi 21 novembre après midi (report éventuel si mauvais temps), sous réserve d'autorisation préfectorale. Tous les élèves de l'école élémentaire Curie y participeront également.
- Des actions auront lieu dans le cadre du Printemps des poètes (4 au 19 mars 2017). Cette 19<sup>e</sup> édition aura pour thème la poésie africaine francophone.
- Olympiades : souhaitées sur la dernière semaine de juin si disponibilité du stade (a priori oui).
- Classe de découverte pour les 3 classes de CM2 sur la fin de l'année (mai), en cours de préparation.

#### Projet en partenariat : Musique

Chaque classe bénéficie, pendant un semestre, d'une séance hebdomadaire avec un intervenant, en partenariat avec l'école de musique d'Axe Sud.

Le projet du cycle 3, « L'écologie festive », permettra d'avoir une entrée pluridisciplinaire sur le thème du développement durable et de l'écologie déjà abordé en sciences et en géographie. La présentation du travail aura lieu en soirée le lundi 30 janvier à la Salle Latapie (date à confirmer).

Le projet du cycle 2 se déroulera sur le 2<sup>e</sup> semestre.

#### Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est utilisée pour aider à financer des projets de classe en liaison avec le projet d'école.

L'investissement des parents sur des actions notamment en vue du financement de séjours éducatifs peut permettre de proposer ce type de sortie à un moindre coût pour les familles.

La Mairie a versé pour l'année 2016 une subvention de 11 582 € pour les activités éducatives (base 411 élèves, soit 28,2 €/élève).

Les représentants de parents d'élèves FCPE remercient :

- la Mairie pour les travaux effectués
- l'équipe enseignante pour la qualité de son accompagnement des élèves
- l'équipe d'animation pour sa mobilisation dans les activités.